

Chantage et déni de justice

L'affaire des blockhaus de Tureia

Un litige foncier

Les deux blockhaus de Tureia ont été construits en 1966 pour abriter la petite population du village de Fakamaru et les personnels du CEP présents sur l'atoll. Malencontreusement, il se trouve que l'intendant militaire chargé de louer le terrain pour la construction des blockhaus a signé un bail avec une personne qui n'était pas propriétaire de ce terrain. Début 1966, au

populations qui ignoraient tout du programme d'essais nucléaires. De plus, dans leur grande majorité, les propriétaires des terres familiales – des personnes âgées - n'avaient guère de pratique de la langue française. Issus d'une culture orale, la signature d'un texte de bail écrit échappait à leur pratique ancestrale où les autorisations d'installations sur une terre reposaient sur la parole donnée. On imagine



Les deux blockhaus de Tureia en bien mauvais état (2005)

moment de la signature du bail, il n'existait pas de plan cadastral à Tureia qui n'a été établi qu'en 1986. Pendant 20 ans, les loyers ont été réglés par l'armée aux héritiers de la signataire du bail.

Il faut se rapporter au contexte du début des années 1960 dans ces îles éloignées de la Polynésie où le CEP allait s'installer sans grands égards pour les

donc que les véritables propriétaires ne se soient pas inquiétés outre mesure d'autant que les loyers étaient réglés à Tahiti où les héritiers de la signataire étaient installés.

L'établissement du cadastre, début 1986, a néanmoins fait apparaître cette erreur, si bien que les derniers loyers, avant la fin du bail au 1^{er} janvier 1987, ont été bloqués par l'administration à la Caisse des dépôts et

consignations en attendant les réclamations des véritables propriétaires. Il faudra attendre plus de 20 ans avant que ceux-ci ne se déclarent ! En effet, au cours des années CEP, la population de Tureia s'était à la fois

Chantage

Le débat avec l'administration de l'Etat français pour le règlement de ce litige foncier à Tureia a commencé lorsque le ministère de la défense a décidé d'engager le programme de « réhabilitation » dans les îles proches de Moruroa, en novembre 1986. Pour le ministère de la défense, effacer les traces trop visibles de la période des essais était une priorité. On parlait de « déconstruire » les anciens blockhaus et abris antinucléaires. Détruire les deux blockhaus de Tureia constituait donc un objectif important, d'autant que récemment – en septembre 2006 – une émission télévisée de grande écoute venait d'illustrer le sort peu

Déni de justice

La démolition des blockhaus faisait déjà partie des préoccupations du maire et des habitants de Tureia depuis 2002. Non seulement, il y avait des risques d'effondrement, mais de plus, l'isolation intérieure contenait de l'amiante. Tureia craignait pour les enfants qui allaient fréquemment jouer dans ces lieux malsains. M. Temauri Fariki, alors maire de Tureia écrivit à M. Jacques Chirac, président de la République, lui demandant de faire le nécessaire. « *Ce n'est pas aux propriétaires de les détruire, écrivait-il, mais à ceux qui les ont bâtis.* » L'appel du maire de Tureia est resté sans réponse et les blockhaus ont continué à se dégrader.

Tureia se trouve à 1400 km de Tahiti et peu de dirigeants polynésiens ont mis le pied sur cet atoll, si bien que connaissant peu le contexte local, des avis contradictoires ont été émis sur la destination future de ces blockhaus. Fallait-il les restaurer ? Fallait-il les

développée et dispersée : la famille nombreuse du propriétaire du terrain du blockhaus a dû prendre du temps pour se désigner un mandataire.

envieux des populations polynésiennes « sous le vent des essais ».

C'est donc au début 2007 que la famille propriétaire des terrains des deux blockhaus de Tureia a fait valoir des droits à réparation pour une injustice incombant à la responsabilité des administrateurs militaires. Après avoir tergiversé, M. Jurien de la Gravière, Délégué du ministre de la défense, a fait une proposition d'indemnisation de la famille correspondant aux loyers impayés. Mais, il y avait une contrepartie au règlement du litige : la famille devait accepter la destruction des blockhaus.

détruire et construire un monument mémorial ? Fallait-il en détruire un seul pour en garder un autre en mémoire de la période des essais à Tureia ? De son côté, la nouvelle maire de Tureia s'inquiétait du chantage du représentant de l'Etat qui exigeait la destruction des blockhaus, sans quoi les travaux de réhabilitation de Tureia et même de Hao seraient remis en cause ! (voir Document Lettre Maire de Tureia 11 avril 2008).

En février 2009, un détachement militaire a commencé les travaux de réhabilitation à Tureia : 17 emplacements d'anciennes installations de la « base vie » et de la station météo doivent être débarrassés de leurs dalles de béton, mais les deux blockhaus resteront en place, menaçant ruine et l'indemnisation pour loyers impayés de la famille propriétaire du terrain n'est pas à l'ordre du jour. C'est un véritable déni de justice.

Bruno Barrillot
Février 2009